

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 22/03/2023
DELIBERATION N°CS-2023/19

OBJET : *Passation d'un avenant financier (avenant n°4) au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) – Lot 1 Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER*

Opération d'investissement n°16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre du bloc GEMAPI

Mesdames : D. GEREZ, H. DROMAIN, C. POUZERGUE

Messieurs : R. GILLET, P. TISSOT, O. BAREILLE, A. GALLIANO, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : C. SCHUTZ

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 10 / Voix : 10 sur 19).

Convocation en date du : 14 mars 2023

Nature de l'acte : Commande publique – Actes spéciaux et divers – Avenants – Autres avenants (1.7.8.2)

Monsieur le Président, Jean-Charles KOHLHAAS, expose que l'opération de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron est basée sur les aménagements suivants :

- Restauration hydraulique, physique et paysagère des cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin-la-Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins.

L'avenant financier concerne le marché n°T-C-18-05-001, signé en vertu de la délibération n° CS-2018/21 du 18 avril 2018 avec le Groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER (mandataire PERRIER TP) pour un montant total de 8 726 912,98 € HT. Ce marché porte sur les travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré), et plus précisément le lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes.

Ces travaux constituent la quatrième tranche d'aménagement de l'opération 16 après les travaux réalisés en 2012-2013 à Charbonnières-les-Bains, 2014-2016 à Oullins aval, et 2016-2017 à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon (au Merlo et aux Platanes). Ils font l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre complète confiée au groupement CNR – Fondasol - Profil Etudes.

Principales caractéristiques de ce marché public :

- Date de notification : 3 mai 2018
- Durée d'exécution : 60 mois.
- Montant initial :
 - Montant HT : 8 726 912.98 €
 - Montant TTC : 10 472 295.57 €

Déroulement et conditions d'exécution du marché

Le marché de travaux porte sur trois secteurs du bassin versant : le secteur n°5 dit de Beaunant-RD 342 entre le pont Rouge et le pont de Limburg sur la commune de Sainte Foy-lès-Lyon, le secteur n°3 dit de Ruelle Mulet à Francheville ; et le secteur n°1, au niveau du Grand Pré à Tassin la Demi-Lune, en amont du pont des Bruyères, sur le ruisseau du Ratier.

Le marché est divisé en une tranche ferme relative au secteur n°1, et deux tranches optionnelles relatives aux secteurs 3 et 5, toutes deux affermies, et selon le découpage financier suivant :

- Tranche ferme : secteur n°1 Tassin, notifié le 3 mai 2018, d'un montant de 1 521 616,86 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 : secteur n°3 Francheville, notifié le 15 mai 2018, d'un montant de : 1 219 894,55 € HT ;
- Tranche optionnelle n°2 : secteur n°5 Ste Foy, notifié le 3 mai 2018, d'un montant de : 5 985 401,57 € HT.

Les travaux se sont terminés :

- en septembre 2019 sur le secteur 1, quartier du Grand Pré à Tassin la Demi-Lune,
- en juillet 2020 sur le secteur 5, quartier de Beaunant-RD 342 à Sainte Foy-lès-Lyon,
- en novembre 2022 sur le secteur 3, quartiers de Ruelle Mulet, chemin de Chalon et pont de Cachenoix à Francheville (hors réserves).

Les travaux des secteurs 1 et 5 s'étant terminés en 2020, un premier avenant administratif a été pris en mai 2021 afin de valider les prix nouveaux notifiés à l'époque.

Les travaux du secteur 3 ont été réalisés en plusieurs fois :

- été 2019 : dévoiement des réseaux existants dans le seuil de Ruelle Mulet devant être supprimé,
- été 2020 : démontage de la passerelle et élargissement partiel du lit de l'Yzeron,
- été 2021 : démolition des habitations situées sur les parcelles BN 167 et 168,
- été-automne 2022 : achèvement des travaux après finalisation des procédures foncières complémentaires décalées en 2021 en raison du COVID.

Bilan financier du marché

Le marché de travaux est un marché quantitatif sur la base d'un bordereau de prix unitaires (BPU), définissant 249 prix différents (en cumul des trois secteurs, plusieurs prix étant toutefois redondants d'un secteur à l'autre).

Ces prix sont appliqués à un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) évaluant l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du marché. Ce DQE estimait l'ensemble des travaux à réaliser sur le secteur 3 à 1 219 894,55 € HT.

Après travaux, le bilan financier plus et moins-values comprises pour le secteur 3 s'établit à 2 004 754,00 € HT, soit une plus-value finale de 784 859,45 € (+ 64,34 % de la tranche optionnelle correspondante). Les ordres de grandeurs associés sont les suivants :

- Montant total de la plus-value du chantier par rapport au DQE : + 784 116,18 €

Cette plus-value est liée principalement par ordre décroissant aux raisons suivantes¹ :

- Réalisation des digues en remblais (+ 420 000 € / + 161 %²) :
 - + 170 000 € : plus-value liée à la nécessité d'apporter des matériaux pour la réalisation des digues du fait du calage des travaux en 2022 ce qui a empêché la récupération des matériaux des autres secteurs comme c'était prévu dans le marché initial,
 - + 70 000 € : liés à la purge et à la substitution des sols sous certains tronçons de digue en raison de leurs caractéristiques géotechniques insuffisantes pour soutenir les ouvrages,
 - + 69 500 € : liés à l'aération par malaxage voire le chaulage des remblais de digue pour diminuer leur teneur en eau afin d'atteindre les conditions optimales de compactage,
 - + 62 000 € : adaptation de la digue de Chalon à l'entrée du chemin avec réalisation d'une rampe de franchissement en enrobé pour les riverains,
 - + 50 000 € : plus-value liée à l'ajustement de divers quantitatifs au réel après travaux (géogrid, grillage anti-fouisseur, terre végétale, compactage petite masse, etc.), adaptation des systèmes anti-renard des ouvrages de vidanges, mise à la cote de regards, etc.
- Frais d'installation (+ 127 000 € / + 38 %) :
 - + 38 000 € : liés aux frais de mise en place de la base vie et des accès étalés sur plusieurs années,
 - + 36 000 € : liés aux surcoûts d'encadrement du fait de l'augmentation de la durée globale des travaux,
 - + 20 000 € : liés à la signalisation et au barrièrage du chantier (prix qui a été oublié dans le DQE initial du marché),
 - + 16 000 € : liés au renforcement de l'équipe de géomètres,
 - + 13 000 € : liés aux amenés et replis supplémentaires du fait du déroulement du chantier sur plusieurs années.
- Frais de démolition de bâtiments/habitations (+ 92 000 € / + 293 %) :
 - + 85 000 € : frais de désamiantage et de démolition des deux habitations des parcelles BN 167 et 168 (maisons CROIBIER et VERGNOL) situées à l'aval rive droite du secteur. Ces démolitions n'avaient pas été intégrées au marché à l'origine.
 - + 7 000 € : malgré les économies liées à l'abandon de la démolition de l'habitation de la parcelle BN 161, un léger surcoût subsiste en raison de la démolition de bâtis divers comportant des matériaux amiantés (ancienne maison et annexes). Ces démolitions n'avaient pas été prévues dans le marché initial et sont apparues en 2021 lors des acquisitions foncières complémentaires.

¹ : citation des principaux postes de dépassement arrondi au millier d'euros près.

² : pourcentage par rapport au montant de l'ouvrage et/ou des travaux correspondants prévu dans le marché initial.

- Mur-digue en béton (+ 73 000 € / + 36 %) :
 - + 60 000 € : liés à l'augmentation du linéaire de mur en béton (+ 45 ml),
 - + 13 000 € : liés à des ajustements de détail avec reprise des plans d'exécution pour adaptation aux particularités du terrain.
- Dévoiement de réseaux (+ 42 000 € / + 52 %)
 - + 28 000 € : liés à l'augmentation du volume de tranchée,
 - + 14 000 € : liés à une canalisation PEHD non prévue à l'origine.
- Ouvrages de drainage et de vidange (+ 18 000 € / + 28 %)

L'ensemble de ces surcoûts concernent donc des adaptations du chantier suite notamment à la modification du calendrier général et à l'ajustement des quantitatifs par rapport à la réalité des travaux réalisés. Ces surcoûts ont fait l'objet de 15 prix nouveaux.

➤ **Montant total de la moins-value liée à des optimisations du chantier : - 91 045,11 €**

Des moins-values ont également été réalisées notamment concernant la gestion des invasives et les aménagements hydroécologiques inertes ce qui représente une économie totale d'environ 90 000 € HT. Le traitement des invasives a été modifié afin de limiter les coûts en les enfouissant sur site et dévitalisant les rhizomes par compactages (- 53 000 €). Nous avons pu également limiter les aménagements hydroécologiques inertes : diminution du volume de galets prévu à l'origine pour la mise en œuvre d'épis, bancs et radiers ainsi que le remodelage morphologique du lit qui n'apparaissait pas nécessaire (- 34 000 €).

➤ **Demande de prise en compte d'un surcoût inflation pour l'entreprise : + 91 788,38 €**

Au-delà de la plus-value liée au déroulement du chantier, l'entreprise demande, dans un prix nouveau (n°PN 15), une prise en charge à hauteur de 91 788,38 € (HT) des surcoûts liés à l'inflation du prix de ses fournitures par rapport à son offre de 2018. En effet l'entreprise estime qu'une inflation hors norme et imprévisible a eu lieu en 2022 impactant fortement le prix de ses fournitures et particulièrement de l'énergie. Ces surcoûts n'ont été que partiellement couverts par les révisions de prix prévues au marché.

L'entreprise a pu justifier ces surcoûts en présentant l'ensemble des factures correspondantes de ses fournisseurs et le détail de son calcul qui retrace les révisions liées aux clauses initiales du marché.

Conséquences financières sur le montant global du marché

Le bilan financier de la tranche optionnelle n°1 correspondant aux travaux sur les secteurs de Ruette Mulet, chemin de Chalon et du Pont de Cachenoix s'établit donc comme suit :

	Montant en € (HT)
Montant initial de la tranche du marché :	1 219 894,55 €
Plus-values liées aux travaux réellement réalisés :	784 116,18 €
Moins-values liées à l'optimisation du chantier :	- 91 045,11 €
Surcoût inflation :	91 788,38 €
TOTAL (HT)	2 004 754,00 €

Pour rappel, l'avenant n°2 avait arrêté les montants de la tranche ferme concernant le secteur du Grand Pré à Tassin la Demi-Lune et la tranche optionnelle n°2 concernant le secteur de Beaunant – RD 42 à Ste Foy-Lès-Lyon aux montants suivants :

	Montant en € (HT)
Tranche ferme (Tassin la Demi-Lune) :	1 375 360,79 €
Tranche optionnelle n°2 (Ste Foy-Lès-Lyon) :	6 120 758,63 €

Le montant définitif du marché s'établit donc au montant suivant :

	Montant en € (HT)
Tranche ferme (Tassin la Demi-Lune) :	1 375 360,79 €
Tranche optionnelle n°1 (Francheville)	2 004 754,00 €
Tranche optionnelle n°2 (Ste Foy-Lès-Lyon) :	6 120 758,63 €
Montant total du marché (HT)	9 500 873,42 €
TVA (20 %)	1 900 174,68 €
Montant total du marché (TTC)	11 401 048,10 €

Ce montant représente un avenant financier au marché, toutes tranches confondues, de :

	Montant en € (HT)
Marché exécuté :	9 500 873,42 €
Marché initial :	-8 726 912,98 €
Montant total de l'avenant (HT)	773 960,44 €
TVA (20 %)	154 792,09 €
Montant total de l'avenant (TTC)	928 752,53 €

Ce montant représente une plus-value de **8,86 %** du montant initial du marché.

Avis favorable de la CAO.

La Commission d'Appel d'Offres du SAGYRC s'est réunie le 13 mars 2023.

Le quorum étant atteint, elle a pu valablement délibérer.

Après présentation du montant supplémentaire du marché et des justifications présentées ci-dessus, la CAO a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le projet d'avenant financier.

Prix nouveaux liés à des prestations supplémentaires ou modificatives

Comme évoqué précédemment, le marché de travaux est un marché quantitatif sur la base d'un bordereau de prix unitaires (BPU), qui a défini un total de 249 prix différents.

Conformément à l'article 14 du CCAG travaux, et afin de ne pas bloquer l'exécution du chantier, le maître d'œuvre a la possibilité de notifier des prix nouveaux pour prestations supplémentaires ou modificatives dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement des ouvrages.

Ces prix nouveaux peuvent venir en supplément des prix initiaux du marché ou en substitution de ceux-ci quand ils s'avèrent inadaptés.

Ces prix nouveaux sont notifiés par ordre de service au titulaire en cours de marché et rémunérés dans les décomptes mensuels du marché.

Le montant total de ces prix nouveaux est pris en compte dans le montant total du marché et l'avenant financier présentés ci-dessus. Afin de devenir définitifs, ils doivent cependant faire l'objet d'un avenant au marché. Ce dernier les intègre au bordereau des prix initiaux du marché. Cet avenant couvre l'ensemble des tranches du marché à savoir :

- Tranche ferme de Tassin la Demi-Lune,
- Tranche optionnelle n°1 de Francheville,
- Tranche optionnelle n°2 de Ste Foy-Lès-Lyon

Liste des prix nouveaux appelés à devenir définitifs dans le cadre du présent avenant :

N° de Prix	intitulé du prix	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme : secteur 1 Tassin la Demi-Lune			
PP16	Fourniture et mise en œuvre de matériaux 80/200 concassés pour cloutage sous matelas et murs digues	22 600,00 €	27 120,00 €
PP19	Journée de battage complémentaire	14 335,00 €	17 202,00 €
PP20	Note de calcul complémentaire sur la rehausse du mur Grand Lyon aval M407	2 100,00 €	2 520,00 €
PP21	Fourniture et mise en œuvre d'une couvertine en aluminium laqué sur les berlinoises du secteur 1	7 859,10 €	9 430,92 €
PP22	Fourniture et pose d'un toilette sèche "Grand Public Pin des Landes" Location d'un WC chimique Remise en état des abords chez Mr AMARO Débarassement cabanon MESBAH avant démolition (mi-juillet 2018)	8 732,50 €	10 479,00 €
PP26	Fourniture et pose d'un cabanon en bois chez M. MESBAH y compris enfouissement du réseau électrique, terrassement puis réalisation du radier en béton armé	7 683,00 €	9 219,60 €
PP28	Reprise de la chaussée avec finition bicouche	9 675,00 €	11 610,00 €
PP40	Reprise de terrassement du fond du lit/piste suite à modification	0,00 €	0,00 €
PP40 bis	Reprise de terrassement du fond du lit/piste suite à modification	6 470,80 €	7 764,96 €
PP41	Déchets trouvés dans les terrassements	10 897,64 €	13 077,17 €
PP55	Complément pour NDC du prolongement du mur de M. MESBAH	5 063,00 €	6 075,60 €
PP56	Renforcement géomètre-projeteur pour études d'exécution + relevés complémentaires + reprise de plans	8 492,00 €	10 190,40 €
Tranche optionnelle n°1 : secteur 3 Francheville			
PP27	Fourniture et pose d'un tuyau CR8 diam 315 mm	4 189,50 €	5 027,40 €
PP41	Déchets trouvés dans les terrassements	2 376,36 €	2 851,63 €
PP50	Le traitement des bambous	830,95 €	997,14 €
PP51	L'évacuation des bambous par camion benne avec grue	1 365,63 €	1 638,76 €
PP52	Démolition de la cabane chez M. Venceslau	1 342,10 €	1 610,52 €
PP53	Transport des déblais et matériaux inertes (chargement, transport, prise en charge) entre le secteur 3 et la parcelle aval secteur 3	10 565,60 €	12 678,72 €
PP 54	S3 - Démolition des maisons sur les parcelle BN167 et BN168	85 813,00 €	102 975,60 €
PP 3	Fourniture et mis en œuvre de clapet type Wastop diam 600mm	6 941,00 €	8 329,20 €

N° de Prix	intitulé du prix	Montant HT	Montant TTC
PN 1	Base vie sup + accès sur zone Chalon	37 800,00 €	45 360,00 €
PN 2	Renforcement géomètre-topo	16 042,50 €	19 251,00 €
PN 2bis	Encadrement supplémentaire (Chef de chantier + conducteur de travaux)	36 144,50 €	43 373,40 €
PN 3	Amenée et repli sup suite décalage / phasage	13 200,00 €	15 840,00 €
PN 4	Complément de Désamiantage maisons et cabanon	17 673,00 €	21 207,60 €
PN 5	Purges sous les digues	69 464,50 €	83 357,40 €
PN 6	Approvisionnement d'argile pour digues chalon - amont rive gauche - amont rive droite	166 000,00 €	199 200,00 €
PN 7	Remblai de l'emprunt	0,00 €	0,00 €
PN 8	Malaxage des matériaux pour aération	37 472,60 €	44 967,12 €
PN 9	Traitement à la chaux des matériaux	32 197,00 €	38 636,40 €
PN 10	Système anti-renard sur digue chalon et digue aval rive droite	5 160,00 €	6 192,00 €
PN 11	Prolongement de la digue amont rive droite	5 050,00 €	6 060,00 €
PN 12	Mise à la cote des regards sur les digues + chalon	2 195,00 €	2 634,00 €
PP 62	Fin de la digue chalon	15 600,00 €	18 720,00 €
PP 63	Aménagement rampe carrefour chalon/cachenoix	47 000,00 €	56 400,00 €
PN 15	Surcoûts liés à la volatilité des prix - Perrier tp	91 788,38 €	110 146,06 €
PN 16	Surcoûts rampa	20 515,50 €	24 618,60 €
Tranche optionnelle n°2 : secteur 5 Ste Foy-les-Lyon			
PP 416Va	Plus-value au prix 416.V pour ml de tirants au-delà de 11 m	5 426,40 €	6 511,68 €
PP1	Béton projeté sur hors profil	38 431,64 €	46 117,97 €
PP1 BIS	Complément au béton projeté sur hors profil (302,47€ - 269,28€)	4 736,88 €	5 684,26 €
PP2	Fourniture et mise en œuvre de coffrage NERLAT	92 045,34 €	110 454,41 €
PP2 BIS	Complément pour la fourniture et mise en œuvre de coffrage NERLAT (109,22€ - 101,26€)	7 235,64 €	8 682,77 €
PP3	Fourniture et mis en œuvre de clapet type Wastop diam 600mm	0,00 €	0,00 €
PP4	Travaux liés aux fouilles archéologiques en pied de l'aqueduc	26 042,70 €	31 251,24 €
PP5	Déviations du D600 et fourniture et pose du clapet de nez sur la partie ALLIADE	56 014,75 €	67 217,70 €
PP6	Fourniture et pose D600 annelé déviation EP sur la RD 342	12 958,77 €	15 550,52 €
PP8	Béton autoplaçant pour calage arrière de la PC inférieure	15 990,00 €	19 188,00 €
PP8bis	Plus value pour mise en place de béton autoplaçant à la pompe	5 092,00 €	6 110,40 €
PP9	Fourniture et mise en œuvre de gabion électrosoudé ép 30cm pour parement	530 640,00 €	636 768,00 €
PP10	Fourniture et mise en œuvre de gabion électrosoudé ép 50cm pour garde-corps	100 800,00 €	120 960,00 €
PP11	Fourniture et mise en œuvre de gabion électrosoudé pour mur poids au droit de la passerelle	0,00 €	0,00 €
PP12	Longrine béton 0,50x0,50 pour arase sous garde-corps gabion	18 120,00 €	21 744,00 €
PP13	Mise en station de l'atelier de vibrofonçage	12 233,34 €	14 680,01 €
PP14	Mise en fiche des pieux par vibrofonçage	63 266,33 €	75 919,60 €
PP15	Fourniture et mise en œuvre de blindage plaques béton ép 14cm/12cm et 8cm	136 140,68 €	163 368,82 €
PP17	Notes de calculs pour berlinoise S5 RD et RG	9 539,00 €	11 446,80 €
PP18	Rehausse paroi berlinoise RG	8 950,00 €	10 740,00 €

N° de Prix	intitulé du prix	Montant HT	Montant TTC
PP23	Fourniture et pose de tuyaux galvanisés y compris adaptation PRS	5 118,75 €	6 142,50 €
PP24	PV au prix 903 pour augmentation quantité d'acier et surcoût de transport et manipulation	46 044,60 €	55 253,52 €
PP25	Confection de micropieux forés type III	0,00 €	0,00 €
PP 29	Plus-value pour tranchée et pose réseaux secs en espace étroit	10 465,00 €	12 558,00 €
PP 30	Fourreau PVC LST Diam 56/60 mm	10 500,00 €	12 600,00 €
PP 31	Raccord de 2 fourreaux sur chambre de tirage y compris masque	600,00 €	720,00 €
PP32	Fourniture et mise en œuvre du dispositif de suivi topo définitif sur soutènement	4 103,44 €	4 924,13 €
PP 33	Adaptation et perte de temps lors de la réalisation de la paroi berlinoise provisoire	8 275,70 €	9 930,84 €
PP 34	Travaux chez BATHALA (assainissement) Travaux de reprise dans le lit vers le Pont Blanc (17/10/18) Balisage supplémentaire : ripage de GBA vers ancienne bretelle + marquage au sol Démontage cabane Mr PAULET	6 961,40 €	8 353,68 €
PP 35	Mise en place de cibles et suivi stabilité des soutènements du secteur 5	4 228,80 €	5 074,56 €
PP 36	Réparation d'urgence des enrobés sur la RD342	19 357,00 €	23 228,40 €
PP 37	Adaptation du rejet Diam 600mm en RD vers le profil I17	6 637,80 €	7 965,36 €
PP 38	Réalisation des fermetures entre les parcelles du secteur 5	10 309,30 €	12 371,16 €
PP 39	Réalisation de scellement chimique dans les soutènements du secteur 5	18 200,00 €	21 840,00 €
PP 42	Plus-value études d'EXE - Indices supplémentaire du plan général au-delà des 5 indices dûs au marché	1 200,00 €	1 440,00 €
PP 43	Etude d'exé supplémentaire pour mur M2 - adaptation DO600 et DO1000	2 400,00 €	2 880,00 €
PP 44	Suite demande de la MOE et MOA : démontage et remontage des coffrages (repliement de chantier) dans la zone passerelle pour alerte crue les 17, 18 et 21/10/2019	7 843,50 €	9 412,20 €
PP 45	Carottage pour réalisation de barbacanes dans murs M2 et M3	1 800,00 €	2 160,00 €
PP 46	Plus-value pour escalier RD suite modifications MOE (archi - Grand Lyon)	5 487,26 €	6 584,71 €
PP 47	Changements grille du trommel	6 727,50 €	8 073,00 €
PP 48	Perte de rendement sur criblage pendant la phase "10mm"	16 484,59 €	19 781,51 €
PP 49	Reprise de terrassement sous la passerelle, création d'un regard à grille , reprise de réglage	5 305,00 €	6 366,00 €
PP57	Implantation déportée de la paroi clouée	20 433,93 €	24 520,72 €
PP58	Modification de phasage pour réalisation du mur M7	25 792,00 €	30 950,40 €
PP59	Adaptation travaux murs M2-07 pour DO1000 et aux murs M2-04 pour DO600	7 126,53 €	8 551,84 €
PP60	Modification de phasage pour réalisation des murs M1-M2-M3	27 049,00 €	32 458,80 €
PP61	Renforcement géomètre-projeteur SECTEUR 5	33 967,00 €	40 760,40 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Vu le marché n° T-C-18-05-001 relatif aux travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) – Lot 1 Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, notifié le 3 mai 2018 au Groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER (mandataire PERRIER TP),

Vu la délibération du SAGYRC n°2018/21 du 18 avril 2018 approuvant et autorisant le Président du SAGYRC à signer ce marché,

Vu l'avenant n°1 au présent marché notifié le 12 octobre 2018,

Vu la délibération du SAGYRC n°2021/18 du 12 mai 2021 approuvant la passation d'un avenant n°2 au présent marché,

Vu l'avenant n°2 au présent marché notifié le 28 mai 2021,

Vu la délibération du SAGYRC n°CS2022/34 du 19 octobre 2022 approuvant la passation d'un avenant n°3 au présent marché,

Vu l'avenant n°3 au présent marché notifié le 12 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 13 mars 2023,

Vue la circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève du bloc GEMAPI,

Considérant que le contexte inflationniste de 2021 constitue une hausse imprévisible de certains coûts d'approvisionnement pour les entreprises prestataires,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1: D'APPROUVER la passation du présent avenant financier au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) - n° T-C-18-05-001 concernant le lot 1: Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER, à hauteur de :

Montant total de l'avenant (HT)	773 960,44 €
TVA (20 %)	154 792,09 €
Montant total de l'avenant (TTC)	928 752,53 €

Cet avenant porte le montant total du marché à :

Montant total du marché (HT)	9 500 873,42 €
TVA (20 %)	1 900 174,68 €
Montant total du marché (TTC)	11 401 048,10 €

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la transformation de l'ensemble des prix nouveaux pour prestations supplémentaires ou modificatives notifiés en cours de chantier en prix définitifs du marché.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président du SAGYRC à signer le présent avenant financier (avenant n°4 du marché) et toutes pièces se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 31 mars 2023.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

